



Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets



(11)

EP 2 194 204 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
09.06.2010 Bulletin 2010/23

(51) Int Cl.:
E04B 2/74 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **09177985.0**

(22) Date de dépôt: **04.12.2009**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL
PT RO SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **04.12.2008 FR 0806808**

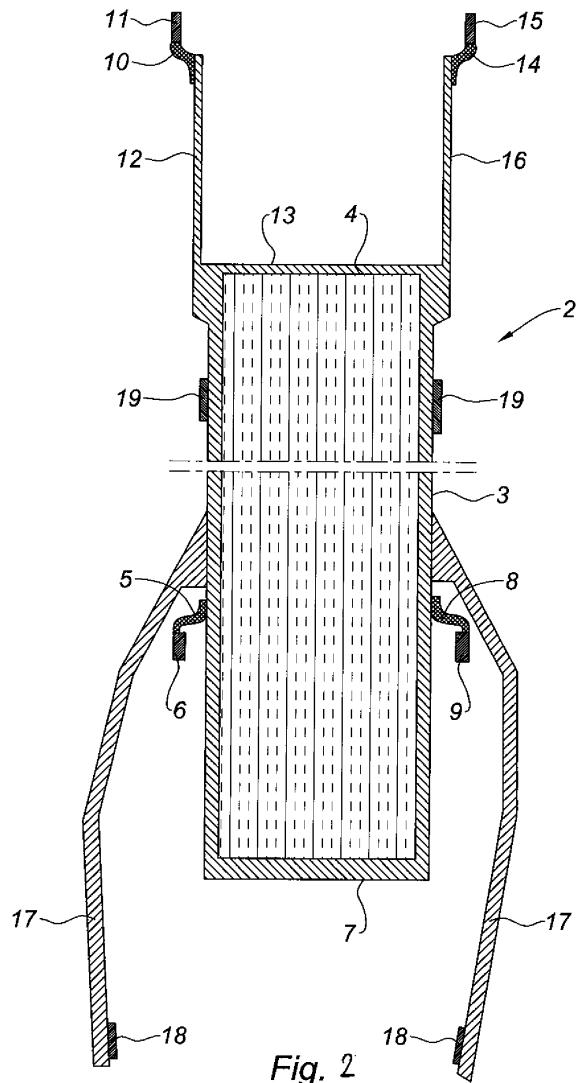
(71) Demandeur: **Keala SARL
69390 Vourles (FR)**

(72) Inventeur: **Bernigaud, Jacques
69390, VOURLES (FR)**

(74) Mandataire: **Maureau, Philippe et al
Cabinet GERMAIN & MAUREAU
12 Rue Boileau
B.P. 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)**

(54) Panneau d'assemblage d'une cloison

(57) Ce panneau d'assemblage (2) comprend une enveloppe externe (3) réalisée en matériau souple, de préférence en matériau textile, et un isolant interne (4) disposé à l'intérieur de l'enveloppe externe, le panneau (2) étant rectangulaire et présentant le long de ses bords longitudinaux et transversaux des moyens d'assemblage complémentaires (5, 8, 10, 14) agencés pour permettre un assemblage bord à bord de deux panneaux adjacents disposés respectivement l'un à côté de l'autre et/ou l'un au dessus de l'autre le long d'au moins une ligne d'assemblage.



Description

[0001] La présente invention concerne un panneau et un kit d'assemblage d'une cloison.

[0002] Afin de pouvoir compartimenter rapidement un volume de stockage ou d'exposition, il est connu de réaliser des cloisons à partir de panneaux de grandes tailles réalisés en bois ou en alliage métallique. De tels panneaux sont lourds, ce qui rend ces derniers peu maniables, et difficilement transportables.

[0003] De plus, la réalisation d'une cloison à partir de tels panneaux nécessite l'utilisation d'un nombre important de pièces d'assemblage, ce qui allonge le temps de montage et de démontage de la cloison.

[0004] La présente invention vise à remédier à ces inconvénients.

[0005] Le problème technique à la base de l'invention consiste donc à fournir un panneau d'assemblage d'une cloison qui soit de structure simple, économique et légère, tout en permettant un assemblage simple de manière à pouvoir construire une cloison dans un délai très court.

[0006] A cet effet, l'invention concerne un panneau d'assemblage d'une cloison, comprenant une paroi réalisée en matériau souple, de préférence en matériau textile, le panneau étant sensiblement rectangulaire et présentant le long de ses bords longitudinaux et transversaux des moyens d'assemblage complémentaires agencés pour permettre un assemblage bord à bord de deux panneaux adjacents disposés respectivement l'un à côté de l'autre et/ou l'un au dessus de l'autre le long d'au moins une ligne d'assemblage.

[0007] L'utilisation de matériau souple, et de préférence de matériau textile, pour réaliser la paroi du panneau permet d'obtenir un panneau d'assemblage de faible poids et donc facilement manipulable et transportable.

[0008] De plus, le fait que chaque panneau comprenne des moyens d'assemblage complémentaires au niveau de ses bords deux à deux opposés permet la réalisation d'une cloison sans nécessiter l'utilisation d'un nombre important de pièces d'assemblage supplémentaires, ce qui facilite le montage et le démontage de la cloison. Afin de faciliter le montage de la cloison, les différents panneaux d'assemblage utilisés présentent de préférence les mêmes dimensions.

[0009] De préférence, les moyens d'assemblage complémentaires sont agencés pour permettre un assemblage bord à bord de deux panneaux adjacents le long de deux lignes d'assemblage disposées sur deux faces opposées du panneau.

[0010] De façon avantageuse, les moyens d'assemblage complémentaires ménagés le long des bords longitudinaux du panneau sont sensiblement identiques aux moyens d'assemblage complémentaires ménagés le long des bords transversaux de ce dernier.

[0011] Avantageusement, les moyens d'assemblage complémentaires sont agencés pour former au moins une fermeture à glissière.

[0012] De façon avantageuse, les moyens d'assem-

blage complémentaires ménagés le long des bords longitudinaux du panneau, respectivement le long des bords transversaux du panneau, comportent une première bande de tissu comportant des dents fixée sur une première bande de textile élastique elle-même fixée le long

5 de l'un des bords longitudinaux du panneau, respectivement l'un des bords transversaux du panneau, et une deuxième bande de tissu comportant des dents fixée sur une deuxième bande de textile élastique elle-même fixée le long de l'autre bord longitudinal du panneau, respectivement l'autre bord transversal du panneau.

[0013] Préférentiellement, la paroi du panneau comprend une enveloppe externe creuse réalisée en matériau souple, de préférence en matériau textile, dans laquelle est disposé un isolant interne.

[0014] Avantageusement, l'isolant interne est réalisé en matériau d'isolation thermique et/ou acoustique. Ainsi, une cloison obtenue à partir de l'assemblage de panneaux selon l'invention permet d'isoler acoustiquement et/ou thermiquement les volumes disposés de part et d'autre de la cloison.

[0015] De façon préférentielle, le panneau comprend des moyens de maintien en position de l'isolant interne par rapport à l'enveloppe externe.

[0016] Selon un mode de réalisation de l'invention, les moyens de maintien en position comportent au moins une bande en matériau souple, de préférence en matériau textile, intercalée entre l'enveloppe externe et l'isolant interne de manière à entourer au moins en partie l'isolant interne, la bande en matériau souple comportant une portion centrale s'étendant le long d'un bord de l'isolant interne destiné à être tourné vers le sol en condition d'utilisation du panneau, et deux portions d'extrémité fixées à la paroi interne de l'enveloppe externe et s'étendant le long de deux faces opposées de l'isolant interne.

[0017] Avantageusement, les moyens de maintien en position comportent en outre au moins un élément de maintien agencé pour s'étendre le long d'un orifice traversant ménagé dans l'isolant interne, chaque extrémité de l'élément de maintien étant fixée à une portion d'extrémité de la bande.

[0018] Selon un autre mode de réalisation de l'invention, les moyens de maintien en position comportent au moins une première bande en matériau souple, de préférence en matériau textile, fixée à la paroi interne de l'enveloppe externe et s'étendant le long d'une première face de l'isolant interne, au moins une deuxième bande en matériau souple, de préférence en matériau textile, fixée à la paroi interne de l'enveloppe externe et s'étendant le long d'une deuxième face de l'isolant interne opposée à la première face de ce dernier, et au moins un élément de maintien agencé pour s'étendre le long d'un orifice traversant ménagé dans l'isolant interne, chaque extrémité de l'élément de maintien étant fixée respectivement aux première et deuxième bandes en matériau souple. De préférence, chaque élément de maintien est une bande de textile auto-agrippant.

[0019] De préférence, le panneau comprend une plu-

ralité de moyens formant entretoise agencés pour s'étendre le long d'orifices traversants ménagés dans l'isolant interne, chaque extrémité de chaque moyen formant entretoise étant solidarisée à la paroi interne de l'enveloppe externe. Avantageusement, chaque extrémité de chaque moyen formant entretoise est fixée directement à la paroi interne de l'enveloppe externe ou indirectement à celle-ci en étant fixée à une portion d'extrémité de la bande en matériau souple.

[0020] Selon un mode de réalisation de l'invention, le panneau comporte, le long d'au moins l'un de ses bords, un rabat agencé pour recouvrir la ligne d'assemblage correspondante, le rabat étant avantageusement pourvu de moyens de fixation agencés pour coopérer avec des moyens de fixation complémentaires ménagés sur un panneau adjacent. Ce rabat permet de renforcer encore l'isolation thermique offerte par le panneau.

[0021] La présente invention concerne également un kit d'assemblage d'une cloison, **caractérisé en ce qu'il comprend au moins un panneau d'assemblage selon l'invention, au moins une traverse supérieure destinée à être fixée au plafond d'un volume à cloisonner, et au moins une traverse inférieure destinée à être fixée au sol du volume à cloisonner, les traverses inférieure et supérieure comprenant des moyens d'assemblage complémentaires des moyens d'assemblage ménagés le long des bords transversaux correspondants d'un panneau d'assemblage.**

[0022] De préférence, le kit d'assemblage comprend en outre au moins deux montants latéraux destinés à être fixés à des murs du volume à cloisonner, les montants latéraux comprenant des moyens d'assemblage complémentaires des moyens d'assemblage ménagés le long des bords longitudinaux correspondants d'un panneau d'assemblage. Un tel kit permet d'obtenir un cloisonnement étanche et complet d'un volume à cloisonner.

[0023] La présente invention concerne en outre une cloison obtenue à partir d'un kit selon l'invention.

[0024] De toute façon l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemples non limitatifs, plusieurs formes d'exécution de ce panneau d'assemblage.

Figure 1 est une vue schématique en perspective d'un panneau selon un premier mode de réalisation de l'invention.

Figure 2 est une vue partielle en coupe du panneau de la figure 1.

Figure 3 est une vue partielle en coupe de deux panneaux adjacents selon l'invention disposés l'un au dessus de l'autre en cours d'assemblage.

Figure 4 est une vue partielle en coupe d'un panneau selon un deuxième mode de réalisation de l'invention.

Figure 5 est une vue partielle en coupe d'un panneau selon un troisième mode de réalisation de l'invention.

Figure 6 est une vue partielle en coupe d'un panneau

selon un quatrième mode de réalisation de l'invention.

Figure 7 est une vue partielle en coupe d'une traverse supérieure et d'un panneau adjacent en cours d'assemblage.

Figure 8 est une vue partielle en coupe d'une traverse inférieure et d'un panneau adjacent en cours d'assemblage.

Figure 9 est une vue éclatée en perspective d'une cloison selon l'invention.

[0025] Les figures 1 et 2 représentent un panneau d'assemblage 2 d'une cloison.

[0026] Comme montré plus particulièrement sur la figure 2, le panneau d'assemblage 2 comprend une enveloppe externe 3 et un isolant interne 4 disposé à l'intérieur de l'enveloppe externe 3. Le panneau d'assemblage 2 est rectangulaire. Bien entendu, le panneau d'assemblage 2 pourrait être carré.

[0027] L'enveloppe externe 3 est réalisée en matériau textile, de préférence en tissu technique. L'isolant interne 4 est avantageusement réalisé en matériau d'isolation acoustique et/ou thermique. De préférence, l'isolant interne 4 est constitué d'un panneau en laine de verre. Bien évidemment, l'isolant interne 4 pourrait par exemple être réalisé en laine de roche, en polystyrène ou équivalent.

[0028] Le panneau d'assemblage 2 présente le long de ses bords longitudinaux et transversaux des moyens d'assemblage complémentaires agencés pour permettre un assemblage bord à bord de deux panneaux adjacents disposés respectivement l'un au dessus de l'autre et/ou l'un à côté de l'autre le long de deux lignes d'assemblage disposées sur deux faces opposées du panneau.

[0029] Il doit être bien compris que les moyens d'assemblage complémentaires seront avantageusement choisis de manière à assurer une excellente isolation, notamment d'un point de vue thermique.

[0030] De préférence, les moyens d'assemblage complémentaires ménagés le long des bords longitudinaux du panneau sont identiques aux moyens d'assemblage complémentaires ménagés le long des bords transversaux de ce dernier.

[0031] De ce fait, pour des raisons de clarté, seuls les moyens d'assemblage complémentaires ménagés au niveau des bords transversaux du panneau seront décrits.

[0032] Les moyens d'assemblage complémentaires comportent une première bande de tissu 5 comportant des dents 6 fixée sur une première face de l'enveloppe externe 3 à une distance prédéterminée du bord transversal inférieur 7 du panneau, et une seconde bande de tissu 8 comportant des dents 9 fixée sur une deuxième face de l'enveloppe externe 3, opposée à la première face, à une distance prédéterminée du bord transversal inférieur 7 du panneau 2. De préférence, les première et deuxième bandes 5, 8 sont identiques.

[0033] Les moyens d'assemblage complémentaires comportent en outre une troisième bande de tissu 10

comportant des dents 11 fixée sur une première languette transversale 12 s'étendant à partir du bord transversal supérieur 13 du panneau 2, et une quatrième bande de tissu 14 comportant des dents 15 fixée sur une seconde languette transversale 16 s'étendant à partir du bord transversal supérieur 13 du panneau 2. De préférence, les troisième et quatrième bandes 10, 14 sont identiques.

[0034] Avantageusement, les première, deuxième, troisième et quatrième bandes de tissu 5, 8, 10, 14 s'étendent sensiblement sur toute la longueur du panneau 2 et parallèlement aux bords transversaux 7, 13 de ce dernier.

[0035] Le panneau 2 comporte, au niveau de l'un de ses bords longitudinaux et au niveau de l'un de ses bords transversaux, deux rabats 17 réalisés en matériau textile, de préférence en tissu technique. Chaque rabat 17 est agencé pour recouvrir la ligne d'assemblage correspondante entre deux panneaux adjacents. Chaque rabat 17 est avantageusement pourvu de moyens de fixation 18.

[0036] Le panneau 2 comporte, au niveau de l'autre de ses bords longitudinaux et au niveau de l'autre de ses bords transversaux, des moyens de fixation 19 complémentaires des moyens de fixation 18, ces moyens de fixation 19 étant disposés sur les première et deuxième faces de l'enveloppe externe 3.

[0037] Comme montré sur la figure 3, lors de l'assemblage de deux panneaux adjacents 2 disposés l'un au dessus de l'autre dans le but de réaliser une cloison, les moyens d'assemblage 10, 14 ménagés au niveau du bord transversal supérieure 13 du panneau inférieur sont agencés pour coopérer avec les moyens d'assemblage 5, 8 ménagés au niveau du bord transversal inférieur 7 du panneau supérieur de façon à former une première fermeture à glissière 20 disposée sur une première face de la cloison et une seconde fermeture à glissière 21 disposée sur une seconde face de la cloison opposée à la première face.

[0038] En outre, comme montré sur la figure 3, les moyens de fixation 18 ménagés sur chaque rabat 17 du panneau supérieur sont agencés pour coopérer avec les moyens de fixation 19 ménagés les première et deuxième faces de l'enveloppe externe 3 du panneau inférieur de façon à former de préférence une première fermeture auto-agrippante 22 disposée sur une première face de la cloison et une seconde fermeture auto-agrippante 23 disposée sur une seconde face de la cloison opposée à la première face.

[0039] Le panneau 2 comprend avantageusement des moyens de maintien en position de l'isolant interne 4 par rapport à l'enveloppe externe 3.

[0040] Selon un mode de réalisation, les moyens de maintien en position comportent, comme montré sur les figures 4 et 5, au moins une bande en matériau textile 25, de préférence en tissu technique, intercalée entre l'enveloppe externe 3 et l'isolant interne 4 de manière à entourer au moins en partie l'isolant interne 4. La bande en matériau textile 25 comprend une portion centrale s'étendant le long du bord inférieur de l'isolant interne 4,

et deux portions d'extrémité 26 s'étendant le long de deux faces opposées de l'isolant interne 4. Chaque portion d'extrémité 26 est fixée par soudage ou couture à la paroi interne de l'enveloppe externe 3. Chaque panneau peut par exemple comporter deux bandes en matériau textile 25 espacées l'une de l'autre d'environ 90 cm pour un panneau présentant une largeur d'environ 120 cm.

[0041] Comme montré sur la figure 5, les moyens de maintien en position comportent en outre une pluralité d'éléments de maintien 27 régulièrement espacés, chaque élément de maintien 27 étant agencé pour s'étendre le long d'un orifice traversant 28 ménagé dans l'isolant interne 4. Les extrémités de chaque élément de maintien 27 sont fixées à une portion d'extrémité 26 de la bande en matériau textile 25.

[0042] Selon un autre mode de réalisation, les moyens de maintien en position de l'isolant interne comportent, comme montré sur la figure 6, au moins une première bande 61 en matériau souple, de préférence en matériau textile, fixée à la paroi interne de l'enveloppe externe 3 et s'étendant le long d'une première face de l'isolant interne 4, au moins une deuxième bande 62 en matériau souple, de préférence en matériau textile, fixées à la paroi interne de l'enveloppe externe 3 et s'étendant le long d'une deuxième face de l'isolant interne 4 opposée à la première face de ce dernier. Les première et deuxième bandes en matériau souple 61, 62 sont fixées à la paroi interne de l'enveloppe externe 3 par exemple par soudage, couture, collage ou tout autre moyen et s'étendent sensiblement verticalement en condition d'utilisation du panneau.

[0043] Selon ce mode de réalisation, les moyens de maintien en position comportent en outre une pluralité de bandes de textile auto-agrippant 63 régulièrement espacées en hauteur et s'étendant sensiblement horizontalement en condition d'utilisation du panneau. Chaque bande de textile auto-agrippant 63 est agencée pour s'étendre le long d'un orifice traversant 64 ménagé dans l'isolant interne 4. Une première extrémité 63a de chaque bande de textile auto-agrippant 63 est fixée par soudage, couture, collage ou tout autre moyen à la première bande en matériau souple 61, tandis que la seconde extrémité 63b de chaque bande de textile auto-agrippant 63 est fixée par auto-agrippage à la seconde bande en matériau souple 62. Pour cela, chaque bande de textile auto-agrippant 63 est du type « crochet » ou « boucle », et la seconde bande en matériau souple 62 est réalisée en textile auto-agrippant du type « boucle » ou « crochet ». Deux bandes de textile auto-agrippant 63 adjacentes peuvent par exemple être espacées d'environ 1 à 1,5 m.

[0044] Chaque panneau 2 peut par exemple comporter deux paires de première et deuxième bandes 61, 62 espacées l'une de l'autre d'environ 90 cm pour un panneau présentant une largeur d'environ 120 cm.

[0045] L'association de la bande en matériau textile 25 et des éléments de maintien 27 permet d'assurer un maintien en position de l'isolant interne 4 par rapport à l'enveloppe externe 3, ce qui évite un glissement par gra-

vité de l'isolant interne 4 et donc une diminution des propriétés isolantes du panneau 2 d'assemblage.

[0046] Selon un autre mode de réalisation, le panneau d'assemblage 2 comprend également une pluralité de moyens formant entretoise 30 régulièrement espacés. Comme montré sur la figure 4, chaque élément formant entretoise 30 est agencé pour s'étendre le long d'un orifice traversant 31 ménagés dans l'isolant interne 4.

[0047] Chaque élément formant entretoise 30 comporte un premier organe 32 comprenant une portion d'appui 33 destinée à être fixée, notamment par collage, à une portion d'extrémité 26 de la bande en matériau textile 25, et une portion de liaison 33' s'étendant le long de l'orifice traversant 31 et comprenant un alésage borgne 34. Chaque élément formant entretoise 30 comporte un second organe 35 comprenant une portion d'appui 36 destinée à être fixée, notamment par collage, à une portion d'extrémité 26 de la bande en matériau textile 25, et une portion d'insertion 37 agencée pour être emmanchée dans l'alésage borgne 34 du premier organe 32.

[0048] Les différents éléments formant entretoise 30 permettent de maintenir sensiblement constante l'épaisseur du panneau 2, ce qui améliore les propriétés isolantes de ce dernier.

[0049] Selon un mode de réalisation de l'invention non représenté sur les figures, les bandes de tissu 5, 8, 10 et 14 sont respectivement fixées sur l'enveloppe externe 3 avec interposition d'une bande de textile élastique, de préférence élastiquement déformable dans les directions longitudinale et transversale du panneau. Ces dispositions assurent une compensation des défauts de pose ou de parallélisme des panneaux selon l'invention.

[0050] La présente invention concerne également un kit d'assemblage d'une cloison comprenant au moins un panneau 2 selon l'invention, au moins une traverse supérieure 41 (voir figure 7) destinée à être fixée au plafond d'un volume à cloisonner, et au moins une traverse inférieure 42 (voir figure 8) destinée à être fixée au sol du volume à cloisonner.

[0051] La traverse supérieure 41 comporte une âme métallique tubulaire 43 recouverte par une gaine en matériau textile 44, de préférence en tissu technique. La traverse supérieure 41 comporte des orifices 45 de passage de moyens de fixation de cette dernière au plafond du volume à cloisonner.

[0052] La traverse supérieure 41 comporte, sur chacune de ses faces latérales, un rabat 46 réalisé en matériau textile, de préférence en tissu technique, et pourvu de moyens de fixation 47 agencés pour coopérer avec les moyens de fixation 19 ménagés sur un panneau 2 lors de l'assemblage de ce dernier avec la traverse supérieure 41.

[0053] La traverse supérieure 41 comporte en outre des moyens d'assemblage complémentaires des moyens d'assemblage ménagés au niveau du bord transversal supérieur 13 d'un panneau 2.

[0054] Ainsi, la traverse supérieure 41 comprend une première bande de tissu 48 comportant des dents fixée

sur une première face latérale de la gaine externe 44, et une seconde bande de tissu 49 comportant des dents fixée sur une deuxième face latérale de la gaine externe 44, opposée à la première face, les deux bandes 48, 49 étant agencées pour coopérer avec les troisième et quatrième bandes de tissu 10, 14 appartenant à un panneau adjacent 2 de manière à former deux fermetures à glissière.

[0055] La traverse inférieure 42 comporte une âme métallique tubulaire 51 recouverte par une gaine en matériau textile 52, de préférence en tissu technique. La traverse inférieure 42 est agencée pour être fixée sur un châssis 53 fixé au sol 54 du volume à cloisonner.

[0056] La traverse inférieure 42 comporte en outre des moyens d'assemblage complémentaires des moyens d'assemblage ménagés au niveau du bord transversal inférieur 7 d'un panneau 2.

[0057] Ainsi, la traverse inférieure 42 comprend une première bande de tissu 55 comportant des dents fixée sur une première languette transversale 56 s'étendant à partir du bord transversal supérieur de la traverse inférieure 42, et une deuxième bande de tissu 57 comportant des dents fixée sur une seconde languette transversale 58 s'étendant à partir du bord transversal supérieur de la traverse inférieure 42, les deux bandes 55, 57 étant agencées pour coopérer avec les première et deuxième bandes de tissu 5, 8 appartenant à un panneau adjacent 2 de manière à former deux fermetures à glissière.

[0058] La traverse inférieure 42 comporte des moyens de fixation 60 complémentaires des moyens de fixation 18 ménagés sur les rabats 17 du panneau adjacent 2, les moyens de fixation 60 étant agencés pour coopérer avec les moyens de fixation 18 de manière à former deux fermetures auto-agrippantes.

[0059] Le kit d'assemblage selon l'invention comprend en outre (voir figure 9) deux montants latéraux 71, 72 destinés à être fixés à des murs du volume à cloisonner. Le montant latéral 71 est sensiblement identique à la traverse supérieure 41, tandis que le montant latéral 72 est sensiblement identique à la traverse inférieure 42. Ces deux montants latéraux sont agencés pour coopérer avec des panneaux selon l'invention afin de solidariser la cloison aux murs du volume à cloisonner.

[0060] Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas aux seules formes d'exécution de ce panneau d'assemblage décrites ci-dessus à titre d'exemples, elle en embrasse au contraire toutes les variantes de réalisation.

50 Revendications

1. Panneau d'assemblage (2) d'une cloison, comprenant une paroi (3) réalisée en matériau souple, de préférence en matériau textile, **caractérisé en ce qu'il est sensiblement rectangulaire et présente le long de ses bords longitudinaux et transversaux des moyens d'assemblage complémentaires (5, 8, 10, 14) agencés pour permettre un assemblage bord à**

bord de deux panneaux adjacents disposés respectivement l'un à côté de l'autre et/ou l'un au dessus de l'autre le long d'au moins une ligne d'assemblage.

2. Panneau selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens d'assemblage complémentaires (5, 8, 10, 14) sont agencés pour permettre un assemblage bord à bord de deux panneaux adjacents le long de deux lignes d'assemblage disposées sur deux faces opposées du panneau. 5

3. Panneau selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** les moyens d'assemblage complémentaires ménagés le long des bords longitudinaux du panneau sont sensiblement identiques aux moyens d'assemblage complémentaires ménagés le long des bords transversaux de ce dernier. 10

4. Panneau selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les moyens d'assemblage complémentaires sont agencés pour former au moins une fermeture à glissière (20, 21). 20

5. Panneau selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** les moyens d'assemblage complémentaires ménagés le long des bords longitudinaux du panneau, respectivement le long des bords transversaux du panneau, comportent une première bande de tissu comportant des dents fixée sur une première bande de textile élastique elle-même fixée le long de l'un des bords longitudinaux du panneau, respectivement l'un des bords transversaux du panneau, et une deuxième bande de tissu comportant des dents fixée sur une deuxième bande de textile élastique elle-même fixée le long de l'autre bord longitudinal du panneau, respectivement l'autre bord transversal du panneau. 25

6. Panneau selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** la paroi du panneau comprend une enveloppe externe creuse (3) réalisée en matériau souple, de préférence en matériau textile, dans laquelle est disposé un isolant interne (4). 30

7. Panneau selon la revendication 6, **caractérisé en ce qu'il** comprend des moyens de maintien en position de l'isolant interne (4) par rapport à l'enveloppe externe (3). 40

8. Panneau selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** les moyens de maintien en position comportent au moins une bande en matériau souple (25), de préférence en matériau textile, intercalée entre l'enveloppe externe (3) et l'isolant interne (4) de manière à entourer au moins en partie l'isolant interne, la bande en matériau souple (25) comportant une portion centrale s'étendant le long d'un bord de l'isolant interne (4) destiné à être tourné vers le sol en 45

condition d'utilisation du panneau, et deux portions d'extrémité (26) fixées à la paroi interne de l'enveloppe externe (3) et s'étendant le long de deux faces opposées de l'isolant interne.

9. Panneau selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** les moyens de maintien en position comportent en outre au moins un élément de maintien (27) agencé pour s'étendre le long d'un orifice traversant (28) ménagé dans l'isolant interne (4), chaque extrémité de l'élément de maintien (27) étant fixée à une portion d'extrémité de la bande en matériau souple (25). 50

10. Panneau selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** les moyens de maintien en position comportent au moins une première bande en matériau souple (61), de préférence en matériau textile, fixée à la paroi interne de l'enveloppe externe (3) et s'étendant le long d'une première face de l'isolant interne (4), au moins une deuxième bande en matériau souple (62), de préférence en matériau textile, fixée à la paroi interne de l'enveloppe externe (3) et s'étendant le long d'une deuxième face de l'isolant interne opposée à la première face de ce dernier, et au moins un élément de maintien (63) agencé pour s'étendre le long d'un orifice traversant (64) ménagé dans l'isolant interne (4), chaque extrémité de l'élément de maintien (63) étant fixée respectivement aux première et deuxième bandes en matériau souple (61, 62). 55

11. Panneau selon l'une des revendications 6 à 10, **caractérisé en ce qu'il** comprend une pluralité de moyens formant entretoise (30) agencés pour s'étendre le long d'orifices traversants (31) ménagés dans l'isolant interne (4), chaque extrémité de chaque moyen formant entretoise (30) étant solidarisée à la paroi interne de l'enveloppe externe (3). 60

12. Panneau selon l'une des revendications 1 à 11, **caractérisé en ce que** le panneau comporte, le long d'au moins l'un de ses bords, un rabat (17) agencé pour recouvrir la ligne d'assemblage correspondante, le rabat (17) étant avantageusement pourvu de moyens de fixation (18) agencés pour coopérer avec des moyens de fixation complémentaires (19) ménagés sur un panneau adjacent. 65

13. Kit d'assemblage d'une cloison, **caractérisé en ce qu'il** comprend au moins un panneau d'assemblage (2) selon l'une des revendications 1 à 12, au moins une traverse supérieure (41) destinée à être fixée au plafond d'un volume à cloisonner, et au moins une traverse inférieure (42) destinée à être fixée au sol du volume à cloisonner, les traverses inférieure et supérieure (41, 42) comprenant des moyens d'assemblage complémentaires (48, 49, 55, 57) des 70

moyens d'assemblage (5, 8, 10, 14) ménagés le long
des bords transversaux correspondants d'un pan-
neau d'assemblage.

14. Kit d'assemblage selon la revendication 13, **carac-** 5
térisé en ce qu'il comprend en outre au moins deux
montants latéraux destinés à être fixés à des murs
du volume à cloisonner, les montants latéraux com-
prenant des moyens d'assemblage complémentai-
res des moyens d'assemblage ménagés le long des 10
bords longitudinaux correspondants d'un panneau
d'assemblage.

15. Cloison obtenue à partir d'un kit selon la revendica- 15
tion 13 ou 14.

20

25

30

35

40

45

50

55

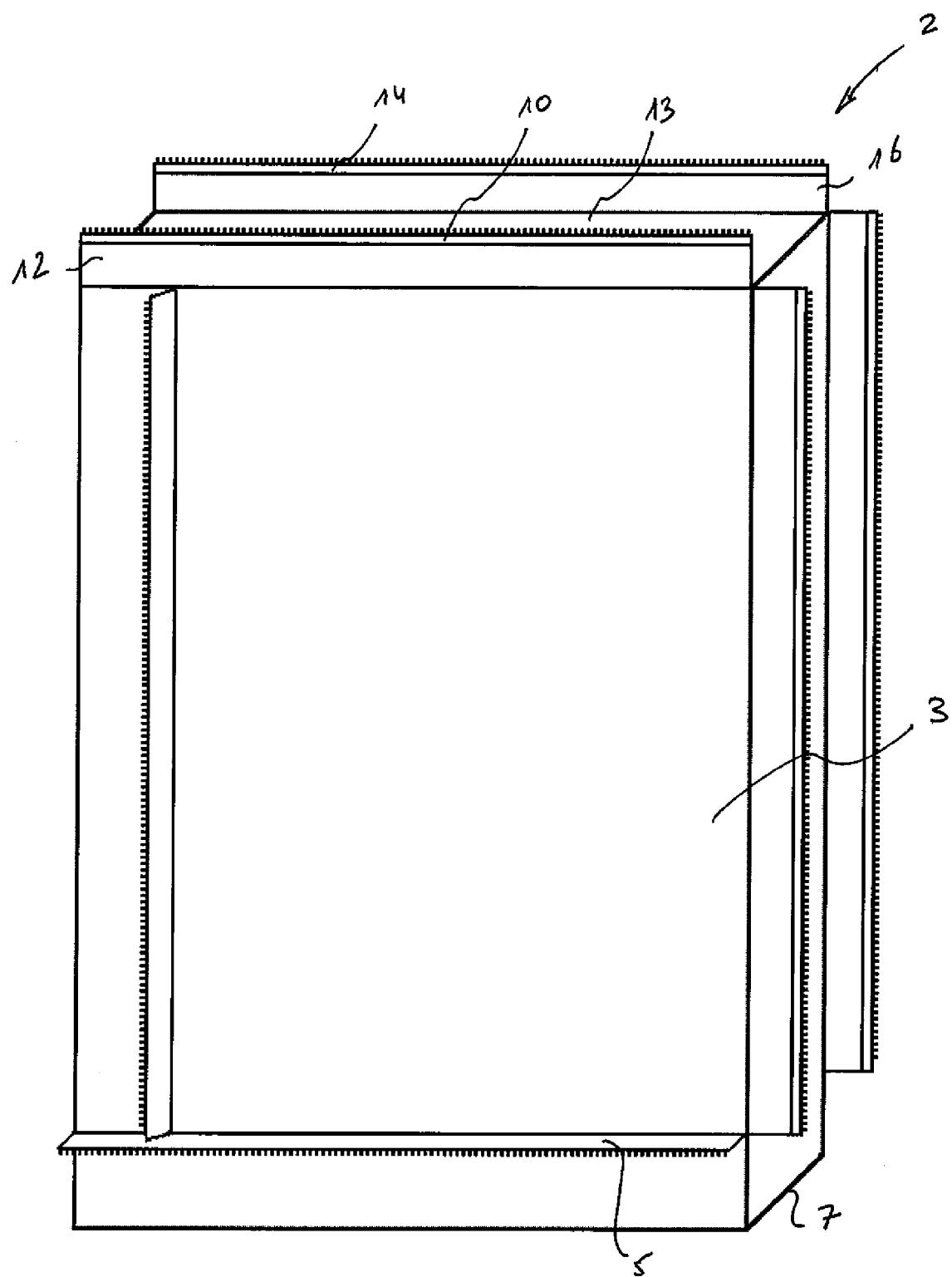


Fig. 1

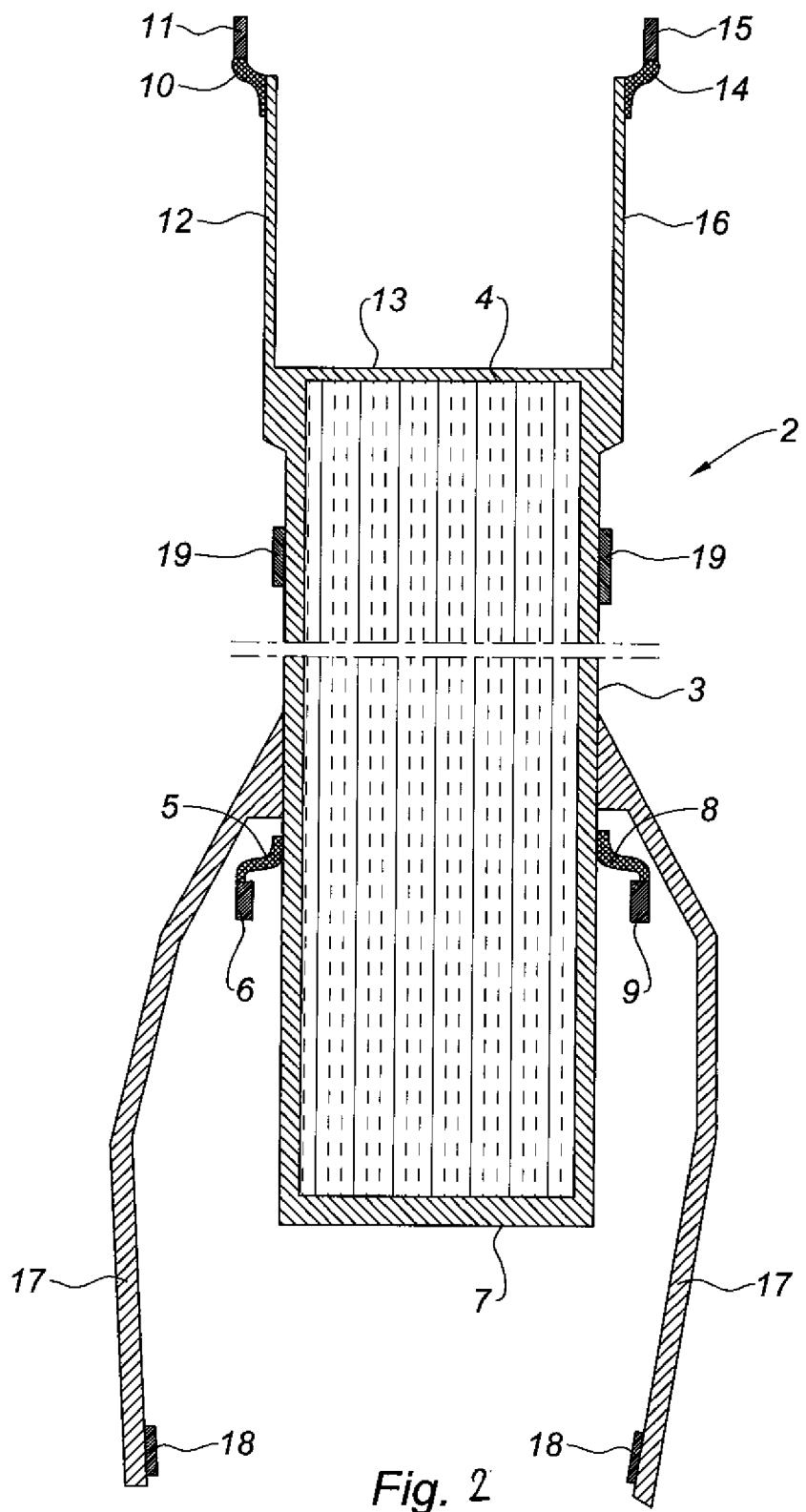


Fig. 2

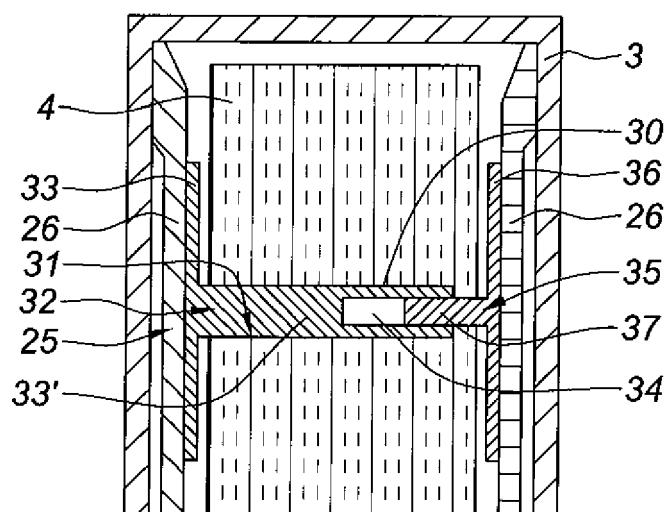
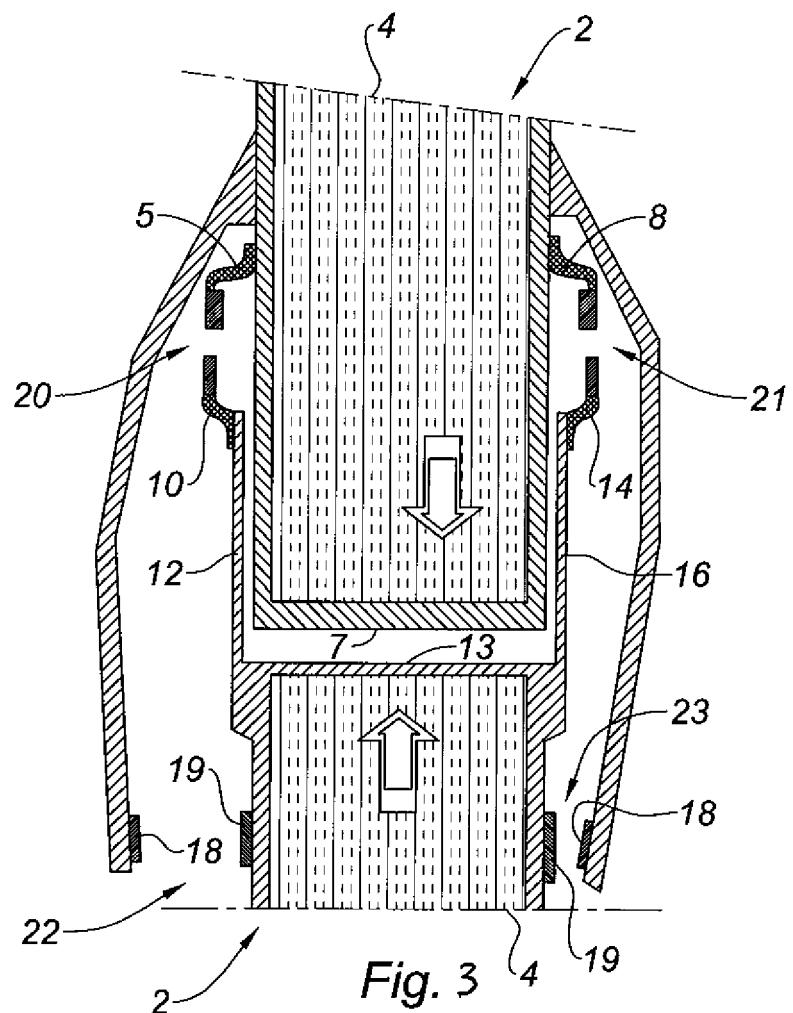


Fig. 4

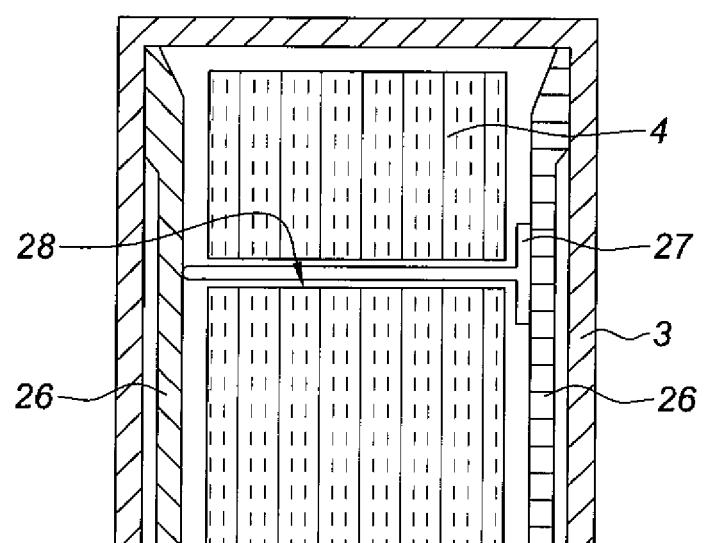


Fig. 5

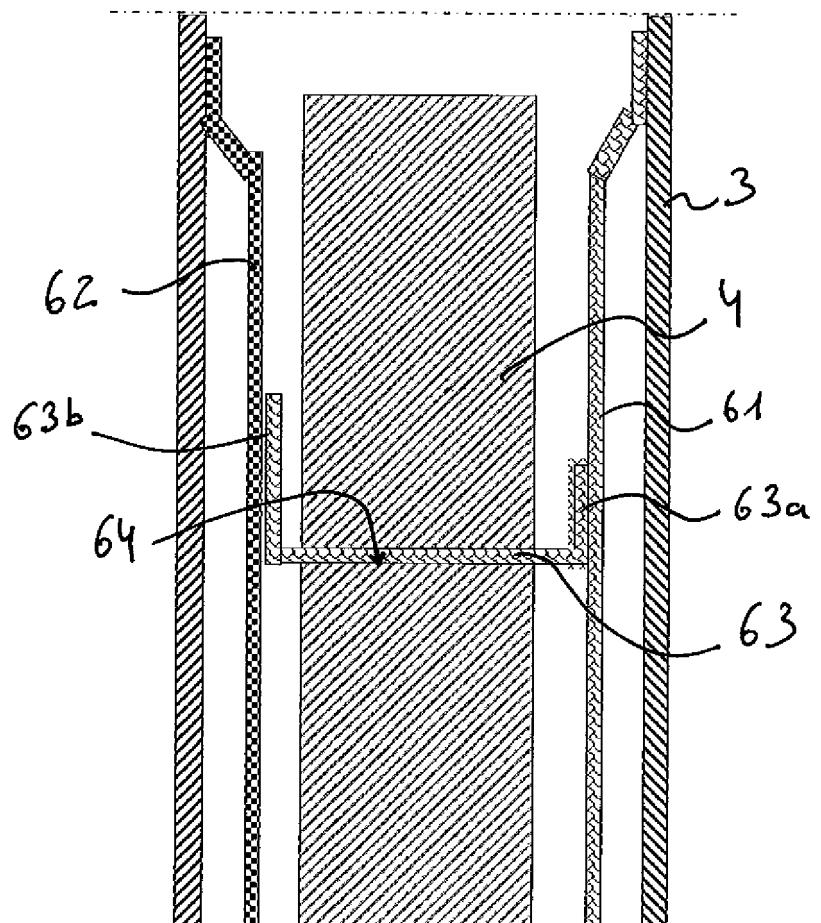


Fig. 6

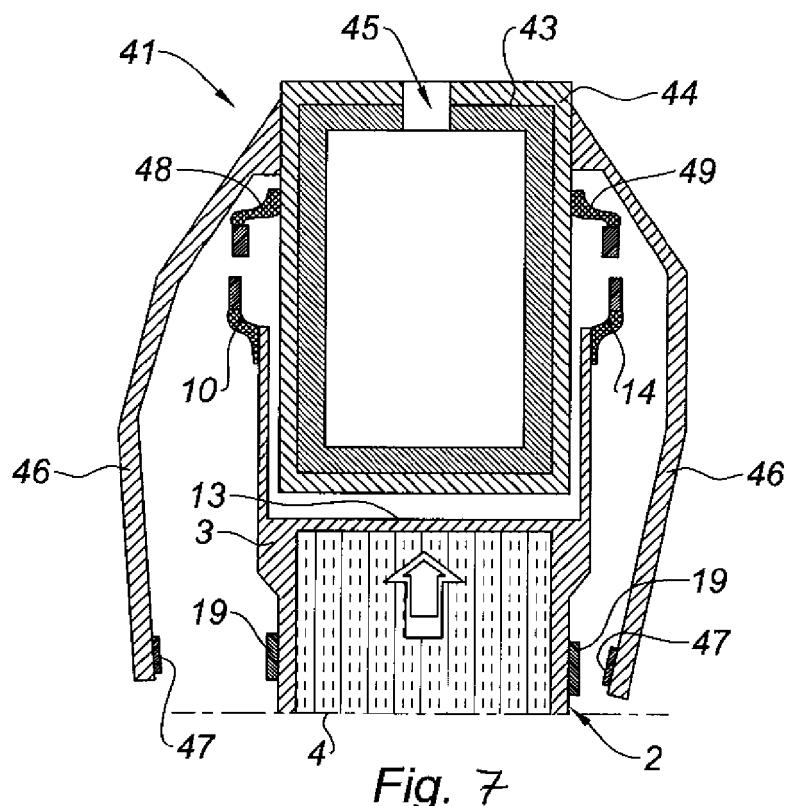


Fig. 7

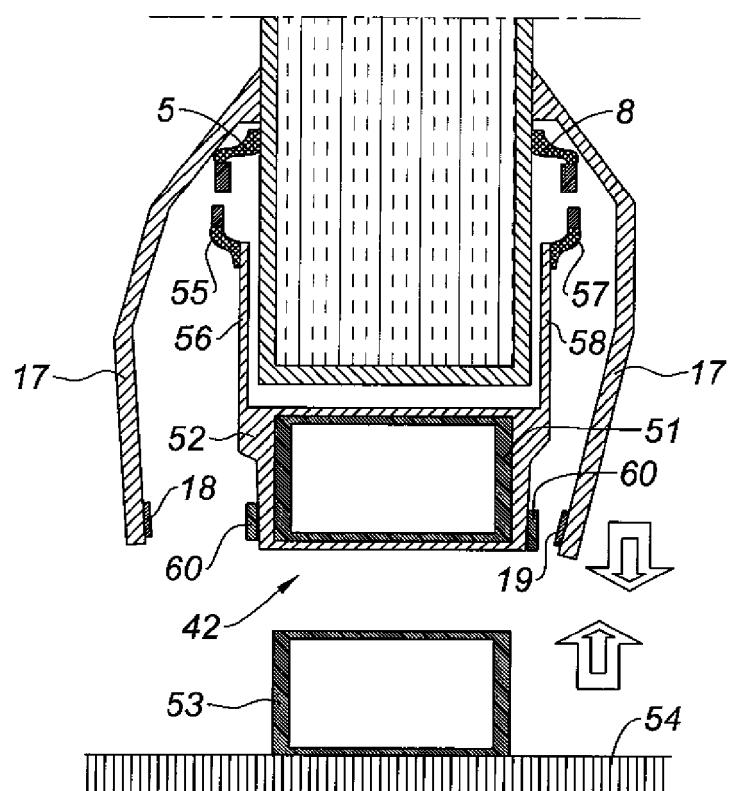


Fig. 8

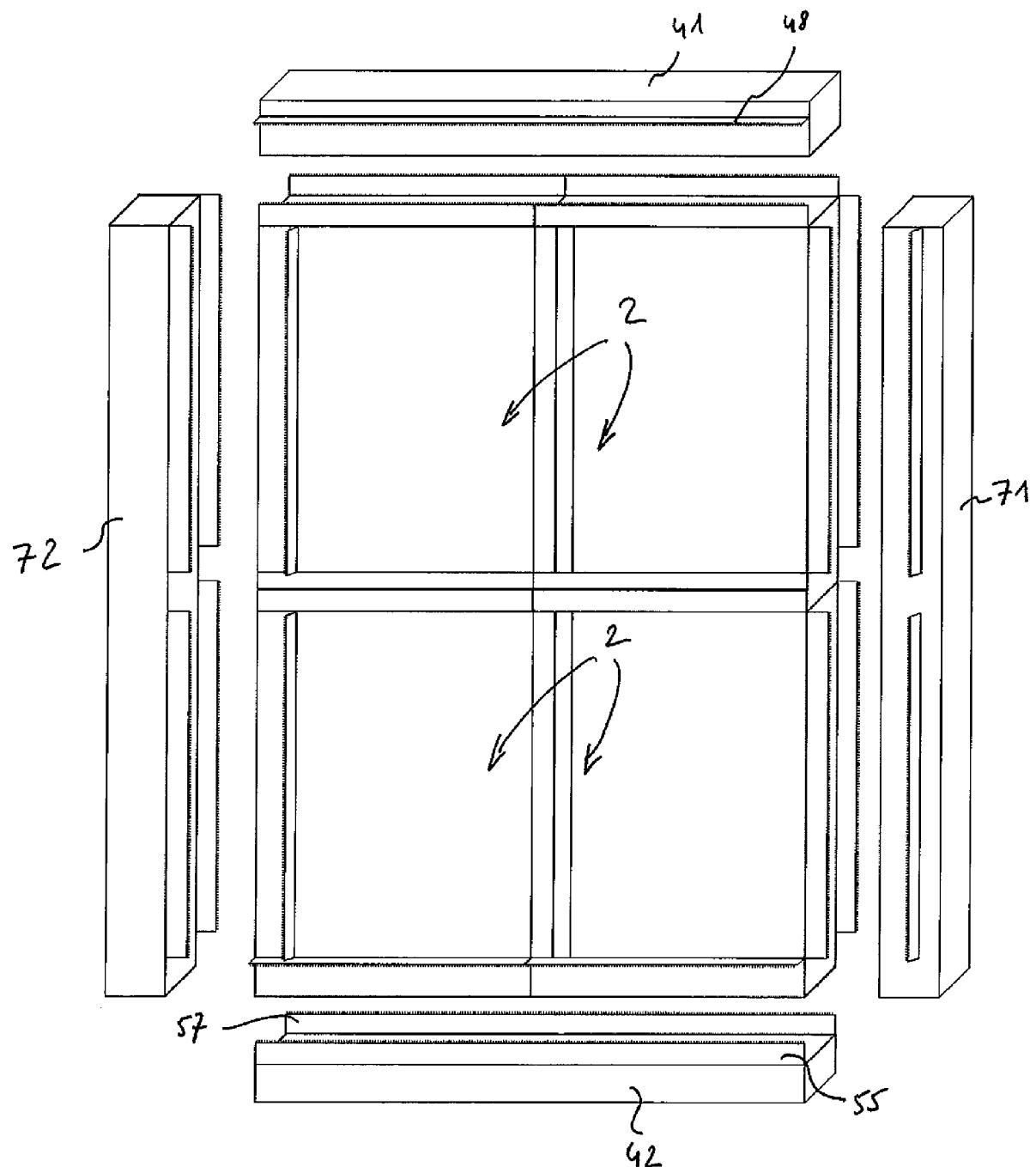


Fig. 9



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 09 17 7985

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	WO 2006/026711 A (MILLER HERMAN INC [US]; BECKMANN WALTRAUD [US]; INSALACO ROBERT W [US]) 9 mars 2006 (2006-03-09) * figures 63B,53; composés 848,850,603 * -----	1-5,10, 12-15	INV. E04B2/74
X	US 4 526 250 A (MESSINGER ALEXANDER [US]) 2 juillet 1985 (1985-07-02) * colonne 5, ligne 17 - ligne 20; figures 3-6; composés 89,96 * -----	1-8,10	
X	DE 24 00 541 A1 (OHLSOM KURT L) 10 juillet 1975 (1975-07-10) * figures 1-5; composés 3,4 * -----	1-2,6-7, 9-11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E04B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
2	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	La Haye	26 mars 2010	Topcuoglu, Sadik Cem
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 09 17 7985

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

26-03-2010

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
WO 2006026711	A	09-03-2006	US	2008190043	A1	14-08-2008
US 4526250	A	02-07-1985		AUCUN		
DE 2400541	A1	10-07-1975		AUCUN		

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82